

Faculté des sciences
infirmières
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2025-2026
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières - Montréal.....	FSI-4
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac - Montréal	FSI-13
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières - Laval	FSI-19
1-630-1-9 Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac - Laval.....	FSI-28
1-630-6-1 Microprogramme de 1 ^{er} cycle d'intégration en sciences infirmières.....	FSI-34
1-630-6-2 Microprogramme de 1 ^{er} cycle en santé autochtone	FSI-39

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Information à jour le 27 août 2025

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A8

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
info@scinf.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle :

Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat :

Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales :

Chantal Cara

1-630-1-1 version 05 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-630-1-8)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalaureat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700AO)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.BO)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.AO)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.AO)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.BO)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.AO)
- Techniques de santé animale (145.AO ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Un cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions ou Chimie organique

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique
- Électricité et magnétisme

- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant

Chimie

- Chimie générale

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Initiation à la statistique
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

• satisfaire aux conditions suivantes :

- à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
- à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

• pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats en provenance du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois réussir l'Année préparatoire avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Cette moyenne cumulative utilisée pour l'admission inclut tous les cours suivis et notés incluant les cours hors programme, les cours échoués, repris, etc., et ce, qu'ils contribuent ou non à la moyenne qui apparaît sur le relevé de notes.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

• **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.

• **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

• Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.

• Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.

• La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.

• Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.

• Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.

• La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

• Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

• Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régie par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 35 en 2^e année et 35 ou 36 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1^{re} année : cours du bloc 01A
- 2^e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3^e année : cours du bloc 01D et 2 crédits du bloc 01E

L'inscription au segment 80A ou au segment 81A se fait au dernier trimestre de la 3^e année.

Les cours *Expériences et Pratique de soins* visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-1 version 05 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option
- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Stage en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	2.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01E Cours de la 3^e année

Option - 2 crédits

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les cours sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-2 version 04 (A25)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-630-1-9)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
- et
- satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue :**
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Reconnaissance d'acquis
 - Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-BAC, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.AO ou 180.BO) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).
 - Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini par le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours..

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-2 version 04 (A25)

Le baccalauréat comprend 2 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 70 avec 103 crédits obligatoires et 2 crédits à option
- l'orientation Cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 71 avec 104 crédits obligatoires et 2 crédits à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 92 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2103	Soins complexes – santé mentale	3.0
SOI 2114	Soins complexes – périnatalité et pédiatrie	4.0
SOI 2125	Soins complexes – adultes et personnes âgées	5.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2804	Discipline et initiation aux sciences infirmières	4.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01D - Cours de la troisième année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-8 version 03 (A24)

Baccalauréat en sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-630-1-1)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalaureat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700AO)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.B0)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Un cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions ou Chimie organique

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique
- Électricité et magnétisme

- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant

Chimie

- Chimie générale

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Initiation à la statistique
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

• satisfaire aux conditions suivantes :

- à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
- à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

• pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Pour les candidats en provenance du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois réussir l'Année préparatoire avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Cette moyenne cumulative utilisée pour l'admission inclut tous les cours suivis et notés incluant les cours hors programme, les cours échoués, repris, etc., et ce, qu'ils contribuent ou non à la moyenne qui apparaît sur le relevé de notes.
 - Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
 - Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).
-

Remarques

• Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires

- Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
- Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1^{er} juin.

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Le programme de baccalauréat en sciences infirmières comprend un stage en milieu hospitalier dès le premier trimestre de scolarité. La Faculté juge essentiel que tout candidat au programme maîtrise le vocabulaire français des sciences fondamentales et ait une connaissance suffisante de la culture et des pratiques propres aux milieux québécois de la santé. En conséquence, la Faculté se réserve le droit d'imposer la réussite d'une formation préparatoire à tout candidat qui au jugement de la Faculté ne satisfait pas à ces exigences.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.

• La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.

- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et être inscrit au Registre des étudiants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 35 en 2^e année et 35 ou 36 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1^{re} année : cours du bloc 01A
- 2^e année : cours du bloc 01B et 5 crédits du bloc 01C
- 3^e année : cours du bloc 01D et 2 crédits du bloc 01E

L'inscription au segment 80A ou au segment 81A se fait au dernier trimestre de la 3^e année.

Les cours *Expériences et Pratique de soins* visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-8 version 03 (A24)

Le baccalauréat comprend deux orientations :

- L'orientation clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 80 avec 98 crédits obligatoires et 7 à option
- L'orientation cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 81 avec 99 crédits obligatoires et 7 à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2604	Expériences de santé mentale	4.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0
SOI 2904	Expériences de santé et enjeux en périnatalité	4.0
SOI 2913	Expériences et enjeux de santé des personnes âgées	3.0

Bloc 01C - Cours de la deuxième année

Option - 5 crédits.

Les crédits de ce bloc sont répartis de la façon suivante : les étudiants ayant complété les 35 crédits du bloc 01A devront suivre les cours SOI2713 et SOI2902 tandis que les étudiants éligibles ayant réussi le microprogramme 1-630-6-1 devront suivre les cours SOI2753 et SOI2852.

Cours	Titre	CR
SOI 2713	Stage en santé mentale	3.0
SOI 2753	Initiation à la pratique infirmière	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 2852	Évaluation et interventions infirmières	2.0
SOI 2902	Expériences de santé en pédiatrie	2.0

Bloc 01D Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01E Cours de la 3^e année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 80A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-1-9 version 02 (A25)

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-630-1-2)

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il repose sur une approche pédagogique par compétences qui permet à l'étudiant d'intégrer à la pratique les grands concepts théoriques et les connaissances issues de la recherche. Le programme de baccalauréat offre aussi la possibilité aux étudiants de poursuivre leurs études aux programmes de maîtrise et de doctorat.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-BAC
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
- et
- satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue :**
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Reconnaissance d'acquis
 - Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du DEC-bac, il est reconnu que le titulaire du DEC en soins infirmiers (180.AO ou 180.BO) a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits).
 - Le titulaire d'un DEC en soins infirmiers (versions antérieures aux programmes 180.AO ou 180.BO) peut, après avoir été admis au programme, demander une reconnaissance d'acquis pour des cours du segment 01.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- **La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.**
 - Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
 - La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
 - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Étudiant inscrit à temps plein

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérientiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 70 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,5. L'étudiant qui souhaite s'inscrire au cheminement international doit compléter le processus de sélection défini par le Comité de sélection des candidats au cheminement international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont évalués à l'occasion de tous les stages ainsi que dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours..

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si L'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences infirmières, formation intégrée DEC-bac 1-630-1-9 version 02 (A25)

Le baccalauréat comprend 2 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 105 crédits comprend les segments 01 et 70 avec 103 crédits obligatoires et 2 crédits à option
- l'orientation Cheminement international comportant 106 crédits comprend les segments 01 et 71 avec 104 crédits obligatoires et 2 crédits à option

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 92 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 01A - Cours de la première année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
SOI 1613	Personne et santé	3.0
SOI 1624	Expériences relatives à la chirurgie	4.0
SOI 1702	Stage en contexte de maladie chronique	2.0
SOI 1705	Stage en contexte de chirurgie	5.0
SOI 1803	Initiation aux sciences infirmières	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1814	Évaluation infirmière et santé 1	4.0
SOI 1823	Évaluation infirmière et santé 2	3.0
SOI 1833	Enjeux contemporains en sciences infirmières	3.0
SOI 1903	Expériences de santé en médecine 2	3.0
SOI 1904	Expériences de santé en médecine 1	4.0

Bloc 01B - Cours de la deuxième année

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
SOI 2103	Soins complexes – santé mentale	3.0
SOI 2114	Soins complexes – périnatalité et pédiatrie	4.0
SOI 2125	Soins complexes – adultes et personnes âgées	5.0
SOI 2514	Expériences de soins critiques 1	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 2515	Expériences de soins critiques 2	5.0
SOI 2723	Stage en soins critiques	3.0
SOI 2802	Recherche et pratique infirmière	2.0
SOI 2804	Discipline et initiation aux sciences infirmières	4.0
SOI 2824	Gestion clinique et qualité des soins infirmiers	4.0

Bloc 01C - Cours de la troisième année

Obligatoire - 22 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SOI 3614	Approche palliative intégrée	4.0
SOI 3624	Santé populationnelle et pratique infirmière	4.0

Cours	Titre	CR
SOI 3724	Stage de soins dans la communauté	4.0
SOI 3801	Formation de la relève infirmière	1.0

Bloc 01D - Cours de la troisième année

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3902	Initiation à la formation infirmière	2.0
SOI 3912	Initiation à la recherche en sciences infirmières	2.0

Cours	Titre	CR
SOI 3922	Évaluation de la santé de clientèles spécifiques	2.0
SOI 3932	Mobilisation des équipes de soins	2.0

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3505	Projet d'intervention infirmière	5.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3516	Projet d'intervention infirmière à l'international	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3716	Stage auprès d'une clientèle spécifique	6.0

1-630-6-1 version 00 (E23)

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme permet à des étudiants détenant des crédits universitaires de compléter leur formation initiale en sciences infirmières en 24 mois. Au terme du microprogramme, les étudiants pourront intégrer la 2^e année (Bloc 01B) du programme de formation initiale (1-630-1-1 ou 1-630-1-8).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700AO)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Techniques en soins préhospitaliers d'urgence (181.A0)
- Techniques de laboratoire - biotechnologies (210.AA)
- Techniques d'inhalothérapie (141.A0)
- Technologie de médecine nucléaire (142.F0 ou 142.B0)
- Technologie de radio-oncologie (142.C0 ou 142.D0)
- Techniques de physiothérapie (144.A0)
- Techniques de santé animale (145.A0 ou 145.D0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Un cours de biologie humaine

Chimie

- Chimie générale
- Chimie des solutions ou Chimie organique

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
- Calcul différentiel ou Calcul I
- Calcul intégral ou Calcul II

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique
- Électricité et magnétisme

- Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi à l'**Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie

- Origine et diversité du vivant

Chimie

- Chimie générale

Mathématique

Un des cours ci-dessous :

- Initiation à la statistique
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

Un des cours ci-dessous :

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

et

• satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir réussi 30 crédits universitaires, excluant les cours préalables, en ayant obtenu une note minimale moyenne de B ou de 3,0/4,3.
- à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
- à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue.

et

• pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:

- remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
- fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
- sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

Cours prescrit

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Remarques

- L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (campus Montréal ou campus Laval) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2,7/4,3.

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléchargé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.

- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.

• Entrevue :

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
- L'entrevue peut être éliminatoire.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit aux cinq cours obligatoires totalisant 15 crédits.
- Le doyen détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est d'un trimestre et la scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15 Normes de succès – Programme

Pour réussir le microprogramme, l'étudiant doit réussir tous les cours avec une moyenne cumulative de 2.0. L'étudiant qui a réussi le microprogramme et qui souhaite intégrer le baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1 ou 1-630-1-8) en deuxième année doit présenter une moyenne cumulative minimale de 2.7.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'intégration en sciences infirmières 1-630-6-1 version 00 (E23)

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 1995	Pratique infirmière contemporaine	3.0
SOI 1996	Évaluation de la santé	3.0
SOI 1997	Sciences infirmières : pathologie et pharmacologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOI 1998	Pratique infirmière en contexte de médecine	3.0
SOI 1999	Pratique infirmière en contexte de chirurgie	3.0

1-630-6-2 version 00 (H26)

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
- et
- satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

<u>Résultat</u>	<u>Cours prescrit</u>
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue :**
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel:

- L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur trois trimestres.
- L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone 1-630-6-2 version 00 (H26)

Ce microprogramme comporte 14 crédits obligatoires.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 14 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 3094	Perspective populationnelle et santé autochtone	4.0
SOI 3096	Santé autochtone en communauté	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 3794	Practicum - communauté Santé autochtone en	4.0

1-630-6-3 version 00 (H26)

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone - Soins critiques

Attestation

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), composante collégiale du DEC-bac
 - soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programmes 180.01, 180.21 ou versions antérieures)
 - soit pour les candidats formés hors Québec, être titulaire d'un diplôme en soins infirmiers que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec juge équivalent au DEC en soins infirmiers décerné par le ministre de l'Éducation du Québec
- et
- satisfaire aux conditions suivantes :
 - sauf pour les titulaires du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers (programme 180.A0 ou 180.B0), être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre
 - à la demande de la Faculté, présenter un certificat médical
 - à la demande de la Faculté, se présenter à une entrevue
- et
- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.
Résultat Cours prescrit

TCF : 11 - 12 sur 20

TEF : 0 - 474 sur 699

FRS2704

FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registre du gouvernement du Nunatsiavut, Registre de la Nunavut Tunngavik Inc, Registre de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Le candidat doit toutefois avoir une cote de rendement minimale de 24,500.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - Le dossier est étudié par le Service de l'admission et du recrutement et par la Faculté.
 - L'excellence du dossier et, s'il y a lieu, l'entrevue constituent les critères de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir **Remarques**).

Remarques

• Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada

- **Formulaire d'autodéclaration :** Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :** Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue :**
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit se conformer à l'exigence suivante : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les formulaires requis sont disponibles au secrétariat de la Faculté.
- Le candidat admis doit se soumettre à des épreuves de français auxquelles il est convoqué par la Faculté. En cas d'échec, l'étudiant se verra imposer, hors programme, un ou des cours de mise à niveau qu'il devra réussir.
- La compréhension des textes de langue anglaise est essentielle.
- Même si le programme est offert de jour, il peut arriver que certaines activités d'apprentissage aient lieu en soirée.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Il est possible que certaines activités d'apprentissage aient lieu au nouveau centre de simulation haut réalisme au Campus de Laval, équipé des dernières technologies.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel:

- L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur trois trimestres.
- L'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en santé autochtone - Soins critiques 1-630-6-3 version 00 (H26)

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOI 2096	Santé autochtone et soins critiques 1	6.0
SOI 2196	Santé autochtone et soins critiques 2	6.0

Cours	Titre	CR
SOI 2793	Practicum - Santé autochtone et soins critiques	3.0